ResearchGate

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: https://www.researchgate.net/publication/250283640

L'Argumentation dans la langue (

Article *in* Langages · January 1976

DOI: 10.3406/lgge.1976.2306

CITATIONS
428

READS
10,095

2 authors, including:

Anscombre Jean-Claude
French National Centre for Scientific Research
35 PUBLICATIONS **2,072** CITATIONS

SEE PROFILE

All content following this page was uploaded by Anscombre Jean-Claude on 29 April 2014.

The user has requested enhancement of the downloaded file.

Persee

M. Jean-Claude Anscombre
M. Oswald Ducrot

L'argumentation dans la langue

In: Langages, 10e année, n°42, 1976. pp. 5-27.

Citer ce document / Cite this document :

Anscombre Jean-Claude, Ducrot Oswald. L'argumentation dans la langue. In: Langages, 10e année, n°42, 1976. pp. 5-27.

doi : 10.3406/lgge.1976.2306

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_1976_num_10_42_2306

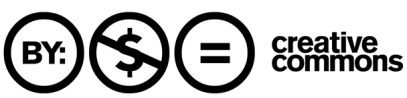

J.-C. ANSCOMBRE
CNRS
O. DUCROT
EHESS

L'ARGUMENTATION DANS LA LANGUE

Les pages qui suivent sont destinées à amorcer une révision — et un développement — de la théorie des « échelles argumentatives » présentée dans *La Preuve et le Dire* (Mame, 1973, chap. 13). Nous allons tenter de reformuler l'idée directrice de cette théorie, telle qu'elle nous apparaît à travers les résistances qu'elle a rencontrées. Ensuite nous chercherons à l'intégrer dans une conception d'ensemble de la description sémantique — en essayant notamment de clarifier ses rapports avec l'analyse présuppositionnelle.

Le cadre général où nous nous plaçons est une mise en question de l'opposition entre sémantique et pragmatique, telle qu'elle a été présentée par les néo-positivistes [1], et utilisée ensuite par la majorité des sémanticiens, notamment américains. Dans les recherches inspirées de CHARLES W. MORRIS, l'étude d'une langue — naturelle ou artificielle — comporte trois phases successives. Au niveau syntaxique, où le mot-clef est « grammaticalité », on détermine les règles en vertu desquelles certaines combinaisons de symboles constituent, ou ne constituent pas, des suites bien formées, des « phrases » de la langue. Au deuxième niveau, sémantique, les notions de base sont celles de vrai et de faux. Dans la terminologie de MORRIS, il s'agit de mettre en rapport les signes avec leurs « designata » (référents, dénotés) ; mais, pour un logicien, le dénoté d'une phrase, ce à quoi elle réfère, c'est sa valeur de vérité. On doit donc donner les moyens de déterminer, pour chaque phrase de la langue, quelles conditions doivent être remplies pour qu'elle puisse être considérée comme vraie (plutôt, pour que sa réalisation, à un moment donné, puisse être considérée comme vraie). A partir de là on définit des relations entre phrases, fondées sur leurs conditions de vérité, relations du type « Si telle phrase est vraie, alors telle autre l'est aussi. » Ainsi conçu, le point de vue sémantique se confond avec l'étude de la valeur informative : ce dont informe un énoncé, c'est que certaines conditions sont réunies, qui permettent de le tenir pour vrai.

Enfin, au dernier niveau, pragmatique, on prend en considération le fait que l'emploi d'une phrase est un phénomène interindividuel, un événement dans l'histoire des relations entre plusieurs individus : le locuteur l'emploie parce que la situation où il se trouve face aux personnes qui l'entourent (destinataires et auditeurs) l'amène, ou au moins l'autorise, à le faire ; et, s'il l'emploie, c'est d'autre part qu'il cherche, grâce à elle, à produire un certain effet sur ceux à qui ou pour qui il parle [2]. Les questions à poser, en pragmatique, pourraient donc être : Tel énoncé est-il approprié à telle situation ? Serait-il, au contraire, hors de propos ? Quels actes de parole permet-il d'accomplir (assertion, interrogation, ordre... etc.) ?

---

1. Cf. C. W. MORRIS, *Foundations of the Theory of Signs*, Chicago, 1948.

2. En réalité, les termes employés par MORRIS sont assez ambigus, et d'une ambiguïté qui touche à un point essentiel. Sa définition de la pragmatique pourrait en effet recevoir une interprétation beaucoup plus large que celle donnée ici — puisque la pragmatique y apparaît comme l'étude des relations entre le signe et ses « interpreters ». Mais une telle définition enlève presque tout domaine à la sémantique — au moins en ce qui concerne les langues naturelles, car il est clair qu'on ne peut, en général, parler du référent d'un mot ou des conditions de vérité d'une phrase sans faire intervenir les interlocuteurs, et même toute la situation de discours. Comment, sans cette dernière, attribuer une valeur de vérité quelconque à *Je suis fatigué*, *Tu es malade*, ou *Il fait beau* ? L'interprétation, plus limitée, à laquelle nous nous tenons, est nécessaire si l'on veut conserver un objet à la sémantique, si l'on veut donc donner une certaine vraisemblance à la distinction sémantique/pragmatique (quitte à discuter ensuite sa valeur réelle). C'est sans doute cette interprétation restreinte que BENVE-

Persée creative commons

Quelle réaction exige-t-il du destinataire ? Une réponse, comme les questions ? Une action, comme les ordres ?...

La tripartition proposée par les positivistes est inattaquable : les questions distinguées sont effectivement des questions différentes. Les difficultés commencent quand on s'interroge sur l'ordre dans lequel on doit traiter ces questions. Pour beaucoup d'auteurs, il s'agit d'un ordre linéaire : on doit commencer par la syntaxe, passer à la sémantique, et, ensuite seulement, en venir à la pragmatique. Une telle thèse peut être présentée sous deux formes. La première consiste à dire que, dans cette succession, chaque discipline suppose la précédente, et non l'inverse. La valeur pragmatique d'une phrase est incompréhensible si on ignore son contenu informatif, et celui-ci dépend de la structure grammaticale. En revanche, les règles de bonne formation syntaxique sont indépendantes du contenu informatif des énoncés, et celui-ci, à son tour, peut se définir sans tenir compte de l'activité de parole à laquelle les énoncés donnent lieu. Cette dernière affirmation est une des « évidences » que nous mettrons en question.

A plus forte raison nous discuterons une deuxième forme, plus radicale, que prend parfois la thèse néo-positiviste, mais qui n'est pas toujours bien distinguée de la première. Elle consiste à poser que, dans l'analyse d'un énoncé, chacun des trois composants peut travailler à partir des seuls résultats obtenus par le précédent — en les réinterprétant selon ses lois propres. En d'autres termes, ce qui entre dans l'analyse sémantique pourrait ne faire qu'un avec ce qui sort de l'analyse syntaxique ; de même, l'« input » de la pragmatique ne serait rien d'autre que l'« output » de la sémantique. On aurait donc le schéma suivant, destiné à illustrer l'idée que chaque composant « ignore » ce sur quoi le composant précédent a travaillé, et « connaît » seulement les résultats du travail.

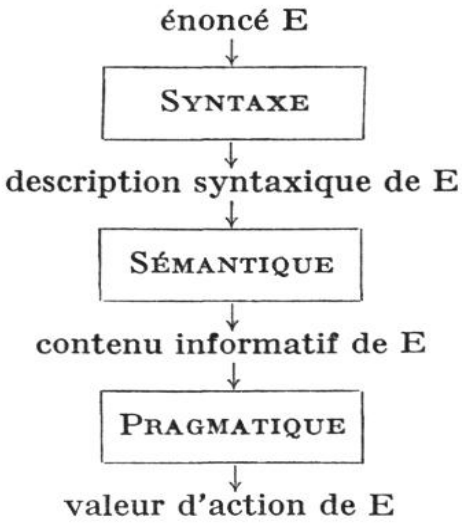

En ce qui concerne les deux derniers niveaux, les seuls à nous intéresser ici, la théorie en question voudrait qu'il n'y ait pas dans l'énoncé, ni dans sa description syntaxique, de marques typiquement pragmatiques, et qui

---

NISTE a en vue lorsqu'il dit (*Problèmes de linguistique générale*, Paris, 1966, p. 252) que l'étude des pronoms relève de ce que « MORRIS appelle pragmatique ». Ou bien, en effet, il s'agit là d'une banalité (tout le monde sait que *je* et *tu* renvoient aux personnages du dialogue) ou il faut prendre le mot « pragmatique » au sens restreint, comme l'étude de l'activité interindividuelle réalisée dans le dialogue. Alors, et alors seulement, la référence à MORRIS a une signification profonde. Elle signale l'aspect spécifique, et paradoxal, de la thèse de BENVENISTE : les pronoms personnels ne constituent pas seulement un moyen économique pour référer à certains objets de la réalité — en profitant du fait qu'ils se trouvent être, à certains moments, impliqués dans une situation de discours. Les pronoms personnels ont, en outre, le pouvoir de désigner des êtres *en tant que* personnages du dialogue, dans leur rôle de locuteur et de destinataire, c'est-à-dire dans cette activité, pragmatique, qui constitue l'énonciation.

ne pourraient donc être interprétées que par le troisième composant. Si certains mots ou tournures sont susceptibles d'avoir telle ou telle efficacité, ce serait en vertu des informations qu'ils apportent : un signe n'agit qu'à travers ce dont il informe. Notre conception, on l'a deviné, se situe à l'opposé. Pour nous, il y a, dans la plupart des énoncés, certains traits qui déterminent leur valeur pragmatique indépendamment de leur contenu informatif. Et ces traits ne peuvent même pas toujours être considérés comme des traits marginaux, dont le caractère exceptionnel confirmerait la règle à laquelle ils s'opposent — ce qui serait à la rigueur le cas pour les interjections et les injures. Il s'agit souvent, au contraire, de marques imbriquées dans la structure syntaxique.

Nous nous proposons donc de faire apparaître, dans un domaine particulier, un ensemble de phénomènes qui mettent en échec la thèse néo-positiviste sous l'une ou l'autre de ses deux formes, en empêchant d'établir, entre sémantique et pragmatique, un ordre linéaire. Ce faisant, nous contribuons simplement à une mise en question déjà bien engagée. A cette mise en question appartient par exemple la théorie des pronoms de BENVENISTE — si on ne la réduit pas à la simple constatation que les pronoms désignent les personnages du dialogue, constatation qui relève encore de la sémantique, telle qu'elle a été définie plus haut (cf. note 2). C'est à la même ligne de pensée qu'appartiennent certaines recherches sur la présupposition. En tout cas celles qui donnent à la présupposition une définition fondamentalement pragmatique, et la présentent soit comme une condition pour que l'emploi d'un énoncé soit approprié à la situation de discours, soit comme une attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il dit. Si on admet l'une ou l'autre de ces définitions, en effet, on doit admettre aussi, contrairement à la thèse morrissienne envisagée sous sa première forme, que la pragmatique peut déterminer la sémantique — car beaucoup de phénomènes liés à la valeur informative des énoncés s'expliquent seulement à partir d'une analyse présuppositionnelle. (Ainsi la valeur informative d'un énoncé négatif ne se laisse pas prévoir si on n'a pas déterminé les présupposés de l'énoncé affirmatif correspondant — puisqu'ils ne sont pas niés, mais maintenus, par la négation.)

Un dernier exemple illustrera la tendance actuelle à introduire dans la description des énoncés — et cela, dès le niveau le plus profond — des indications sur l'activité accomplie lorsqu'on les utilise (tendance observable, notamment, dans la « sémantique générative »). Il y a, en français, certaines conjonctions qui, placées entre deux propositions grammaticales, établissent un lien, non point entre les informations qu'elles apportent, mais entre l'acte accompli en énonçant la première et l'information présentée dans la seconde. C'est le cas de *puisque* ou *car*, utilisés dans des phrases comme :

Je pars demain, $\begin{bmatrix} puisque \\ car \end{bmatrix}$ *tu dois tout savoir.*

La nécessité d'informer l'interlocuteur n'explique pas, ici, le départ, mais l'annonce du départ. On ne peut donc pas interpréter *car* et *puisque* si on a, d'abord, réduit le premier membre de phrase à sa valeur sémantique (au sens de MORRIS) : il faut avoir indiqué, d'une façon ou d'une autre, le type d'acte linguistique (ici, l'assertion) accompli lorsqu'on l'utilise.

Dans le cas de *puisque* (ou de *car*), seul le premier membre de phrase peut être pragmatiquement concerné par la conjonction. (On ne peut pas avoir *Tu vas tout savoir puisque/car je vais partir*, avec le sens de *Tu vas tout savoir ; en effet je t'annonce que je vais partir*). Mais d'autres conjonctions peuvent prendre en compte le fait de l'énonciation et pour ce qui les suit et pour ce qui les précède. Par exemple *cependant* ; témoin cette phrase extraite d'un manuel :

> *Nous ne pouvons pas donner ici la démonstration de ce théorème. Les étapes principales en sont cependant les suivantes...*

L'opposition marquée par *cependant* concerne d'une part l'impossibilité de donner la démonstration (contenu informatif du premier segment), et, d'autre part, *le fait d'indiquer* les phases essentielles (valeur pragmatique

du second). Il nous a paru utile de signaler la différence de comportement entre *puisque* ou *car* et *cependant*. Elle montre que le linguiste ne peut pas se contenter d'indiquer, en un premier temps, la valeur informative des propositions grammaticales conjointes et de la conjonction, et d'introduire, dans un deuxième moment, une seconde lecture, pragmatique, au nom d'une loi générale qui autoriserait toujours à comprendre le lien entre des énoncés comme le lien entre leurs énonciations. Si notre analyse est exacte, il n'existe aucune loi de ce genre, mais des contraintes spécifiques aux différentes conjonctions, indiquant ce qu'elles peuvent, ou ne peuvent pas, lier. D'où l'on conclura qu'il faut pouvoir faire mention de l'énonciation *dès le premier moment* où on interprète les conjonctions, et non pas seulement dans un deuxième balayage qui réinterpréterait pragmatiquement une lecture purement informative. Il est donc impossible de dire, comme l'exigerait, sous sa deuxième forme, la thèse néopositiviste, que la pragmatique travaille sur les résultats de la sémantique. En fait, elle doit travailler directement sur la structure syntaxique de l'énoncé. En reprenant une expression de A. Culioli, elle doit être « intégrée », et non par surajoutée, à la description sémantique.

Introduire dans cette pragmatique intégrée une sorte de rhétorique intégrée [3], tel est l'objet de la théorie des échelles argumentatives, et le thème du présent article. Avant d'aborder, dans la seconde partie, les problèmes théoriques que cela entraîne, nous voudrions exposer certaines motivations empiriques qui engagent dans ce sens.

Notre point de départ est la constatation que n'importe quelle expression ne peut pas être utilisée en faveur de n'importe quelle conclusion — même si les indications apportées par l'expression apparaissent, aussi bien au destinataire qu'au locuteur, fournir des justifications suffisantes de cette conclusion. Que l'on considère, par exemple, le texte suivant, lu dans la presse :

Peu d'automobilistes dépassent le 120 km/h (presque 20 %).

Tout locuteur français le trouve bizarre, sent qu'il passe outre à une contrainte habituellement respectée (contrainte qui n'a pas fait l'objet d'un enseignement direct, mais que le sujet parlant a dégagée lui-même de son expérience linguistique).

La bizarrerie du texte tient à ce qu'on lit la parenthèse (*presque* 20 %) comme un argument autorisant l'appréciation portée dans la principale (*peu d'automobilistes...*). Or ceci a une résonance étrange, même si on considère comme faible une proportion légèrement inférieure à 20 %. Dans ce cas, les expressions attendues à l'intérieur de la parenthèse seraient *pas tout à fait, un peu moins de, pas plus de...* Pour comprendre *presque*, il faut renoncer à faire de la parenthèse un argument, et la voir au contraire comme une restriction, en y introduisant un *mais* (*mais quand même presque* 20 %). En poussant plus loin l'analyse, on établirait deux classes de modificateurs quantitatifs, selon que leur présence dans la parenthèse exige ou non une conjonction d'opposition analogue à *mais*.

Exigent *mais* :	N'exigent pas *mais*, ou même l'interdisent :
presque	*pas tout à fait*
plus de	*pas plus de*
un peu plus de	*un peu moins de*
pas moins de	*moins de*
guère moins de	*guère plus de*
au moins	*au plus*
	à peine
	seulement

3. Dans la mesure où elles sont « intégrées », cette pragmatique et cette rhétorique ne relèvent donc pas de ce qui est appelé « Composant rhétorique » dans *Dire et ne pas dire*, mais de ce qui y apparaît comme « Composant linguistique ».

Il reste à interpréter ces constatations, en montrant qu'elles peuvent à bon droit être un sujet d'étonnement. Pour certaines expressions de nos listes, l'étonnement serait naïf. C'est le cas lorsque leurs restrictions d'emploi se déduisent, en bonne logique, de leur valeur informative. Ainsi il va de soi que *au moins* doit figurer dans la colonne de gauche, et ne peut jamais fournir d'argument en faveur de *peu*. Ici la pragmatique se déduit de la sémantique (au sens de MORRIS) — puisque l'indication *au moins* 20 % est vraie de n'importe quelle proportion supérieure à 20 %, y compris 100 %, et n'apporte donc aucune raison de croire qu'il s'agit d'une quantité faible. Mais cette explication logique ne peut pas valoir pour *presque* 20 %, qui institue une limite aussi bien vers le haut que vers le bas, et désigne uniquement des proportions inférieures à 20 %, proportions qu'on peut, dans certains contextes, tenir pour faibles. Ce n'est donc pas en s'appuyant sur l'information objective véhiculée par *presque* qu'on rendra moins étonnante la constatation dont nous sommes partis.

On pourrait imaginer un autre type d'explication « sémantique » (= informative) — à condition de ne pas limiter l'informatif aux indications de type objectif ou quasi-quantitatif. Dans ce cas, on trouvera peut-être « naturel » que *à peine* figure dans la colonne de droite de notre tableau, et qu'il y ait quelque bizarrerie dans la phrase *Peu d'automobilistes dépassent le* 120 (*mais à peine* 20 %). C'est, dira-t-on, que *à peine* implique une appréciation — informative, bien qu'elle soit subjective — du type de 20 % *est une proportion faible*. Le *mais* serait donc illogique, puisque proposition principale et parenthèse convergent. Du même coup, on peut croire avoir expliqué le comportement de *presque*. On supposera que l'expression *presque* 20 %, symétrique de *à peine* 20 %, présente 20 % comme une proportion forte : elle ne peut donc pas servir à justifier la principale, qui dit le contraire. Il serait facile de répondre que les notions de quantités faible et forte sortent du domaine informatif — même si celui-ci est hypocritement étendu aux appréciations subjectives, et qu'elles entrent dans ce que nous appelons — et tenterons de définir plus loin — comme l'argumentativité. Mais nous préférons faire remarquer, à ce point de l'exposé où il s'agit seulement de justifier un étonnement, que l'explication proposée ne tient plus si on peut modifier l'exemple de façon à faire disparaître de la principale l'indication de faiblesse, et si l'enchaînement demeure néanmoins peu naturel. Or c'est bien le cas, puisque la phrase suivante soulève aussi des difficultés :

> *Il y a un peu moins d'automobilistes qu'autrefois qui dépassent le* 120 km/h (*ils sont presque* 20 %).

(L'addition de *ils sont* vise juste à empêcher la lecture *La baisse est de* 20 %.)
Ainsi modifiée, la proposition principale ne dit plus, et n'implique pas davantage, que les automobilistes en question sont peu nombreux : on peut dire à la fois qu'il y en a un peu moins, et qu'il y en a encore beaucoup (nous avons même choisi l'expression *un peu moins* parce qu'elle sous-entend souvent que la quantité déclarée moindre est, malgré cela, importante — ce qui devrait favoriser la présence de *presque* s'il s'agissait, dans ces phénomènes, d'appréciation quantitative).

En discutant les conditions d'emploi de *presque*, nous avons voulu illustrer l'idée suivante : il existe, en français, des expressions, ni marginales ni exceptionnelles, dont l'utilisation discursive est soumise à certaines restrictions impossibles à déduire de leur valeur informative, même en dilatant à l'extrême cette dernière notion. Plus précisémemnt, dès qu'un énoncé les contient, on voit apparaître des contraintes sur le type de conclusions en faveur desquelles il peut être utilisé. Et pourtant, cette limitation des *conclusions* est sans rapport avec les *conséquences* que les interlocuteurs attribuent ou n'attribuent pas aux informations apportées par l'énoncé. Certes il est banal de noter qu'on peut à la fois : *a*) admettre que si l'énoncé *A* est vrai, la conséquence *B* s'ensuit ; *b*) savoir que le destinataire admet le même lien logique ; *c*) considérer cependant l'énonciation de *A* comme impropre à soutenir la conclusion *B*. Souvent, en effet, les conditions de

discours entraînent la situation *c*) : dans telle circonstance, il se trouve que *A* n'est pas bon à dire, ou n'est pas bon à dire en faveur de *B* (la rhétorique enseigne à détecter ce type de circonstances). Notre thèse, illustrée par l'étude de *presque*, est qu'il existe aussi des limitations liées à la nature de l'énoncé *A*. Ces limitations font l'objet de notre « rhétorique intégrée ».

Second, et dernier, exemple, le comparatif d'égalité :

(1) *Pierre est aussi grand que Marie.*

On sait que cette phrase, si on lui applique la négation, a un comportement particulier, que ne possède pas son quasi-synonyme :

(2) *Pierre a la même taille que Marie.*

En effet *pas aussi grand* signifie toujours *moins grand* [4], alors qu'en disant *Pierre n'a pas la même taille que Marie*, on ne précise pas s'il est plus ou moins grand.

Voilà une différence « sémantique », qui touche le contenu informatif. Mais on observe aussi des différences pragmatiques, plus précisément même, « rhétoriques » [5]. Supposons que Pierre et Marie soient deux enfants, et que l'on veuille justifier l'une des conclusions :

a) *Pierre est grand pour son âge.* On peut utiliser (1) en faveur de cette conclusion, en recourant à un pronom pour rendre la phrase plus naturelle : *Pierre est grand pour son âge : il est aussi grand que Marie, qui a deux ans de plus.*

b) *Marie n'est pas grande pour son âge.* Ici encore, (1) convient : *Marie n'est pas grande pour son âge : Pierre, qui a deux ans de moins, est aussi grand qu'elle.*

c) *Pierre n'est pas grand pour son âge.* L'emploi de (1) devient bizarre. On ne dira guère : *Pierre n'est pas grand pour son âge : il est aussi grand que Marie, qui a deux ans de moins.* Que l'information apportée dans la deuxième proposition (l'égalité des tailles et le rapport des âges) soit une raison excellente pour croire vraie la première, cela n'empêche pas que l'enchaînement est tout à fait choquant. Voici donc un nouveau cas où les possibilités argumentatives sont imprévisibles si on sait seulement de quelles informations l'énoncé est porteur.

d) *Marie est grande pour son âge.* (1) est, de nouveau, hors de propos, même s'il est logiquement pertinent. On n'a pas : *Marie est grande pour son âge : Pierre, qui a deux ans de plus, est aussi grand qu'elle.*

Comme il est possible, dans les quatre situations envisagées, de recourir à (2), nous distinguerons (1) et (2) par le trait suivant. Dans un contexte où *Pierre* est le thème [situations *a*) et *c*)], où il s'agit, par exemple, de dire s'il est grand pour son âge, les conclusions que (1) peut servir sont des conclusions relatives à la grandeur de Pierre, plus précisément des conclusions qu'on pourrait appuyer aussi sur l'argument *Pierre est grand*, mais non pas sur *Pierre n'est pas grand*. Et lorsque le thème est *Marie* (situations

---

4. La seule exception concerne une forme particulière de négation, que nous appelons « polémique », et qu'on trouverait dans *Pierre n'est pas aussi grand que Marie, il est bien plus grand.* S'il est légitime de mettre à part cette négation, c'est qu'elle a des caractéristiques spécifiques : *a*) elle exige que quelqu'un ait soutenu auparavant, de façon explicite ou non, que Pierre était aussi grand, et que le locuteur s'en prenne à cette affirmation préalable ; *b*) elle impose que la phrare négative soit suivie d'une correction du type de *Il est plus grand.* Sans une telle correction explicite, *pas aussi grand* sera toujours compris comme *moins grand* ; *c*) Si la correction est introduite par *mais* (*mais plus grand*), il s'agit d'un *mais* particulier, qui serait traduit en allemand par *sondern*, en espagnol par *sino.*

5. Nous utilisons les résultats présentés par J.-C. Anscombre dans « Il était une fois une princesse aussi belle que bonne », *Semantikos*, 1975, 1, n° 1, p. 14 sq., et C. A. Vogt dans *O intervalo semântico*, Sao Paulo, 1976.

b) et *d*), (1) a même orientation que *Marie n'est pas grande* ; les conclusions qu'il peut servir pourraient aussi être défendues (si aucune contrainte factuelle ne s'y oppose par ailleurs) par l'énoncé *Marie n'est pas grande.*

Nous avons donc deux types de différences entre (1) et (2). L'une est informative (le comportement par rapport à la négation), l'autre est rhétorique (les restrictions argumentatives propres à (1)). Le problème est de relier les deux phénomènes, dont la coexistence ne semble pas fortuite. Dans l'esprit du positivisme, on doit chercher leur commune explication dans le contenu informatif des énoncés. La solution habituelle consiste à dire que (1) annonce, non pas que Pierre et Marie ont même taille, mais que la taille de Pierre est au moins égale (« $\geqslant$ ») à celle de Marie. L'effet de la négation s'explique alors — puisque, si on nie $\geqslant$, on obtient, en bonne logique, $<$. Devient compréhensible également l'aspect rhétorique décrit plus haut. Si, en effet, (1) correspond à la relation $\geqslant$, il est compatible avec une situation où Pierre est beaucoup plus grand que Marie. Comment pourrait-il alors venir à l'appui d'une conclusion qui se tirerait aussi de la petitesse de Pierre ou de la grandeur de Marie ? Voilà donc notre pragmatique « désintégrée », et devenue un corollaire de la sémantique.

L'article de J.-C. Anscombre cité dans la note 5 donne divers arguments contre cette solution, dont la discussion systématique devrait comporter deux phases. On montrerait d'abord que l'explication proposée empêche de comprendre la possibilité de certains enchaînements et l'impossibilité de certains autres. Pourquoi la suite *Pierre est aussi grand que Marie, et Marie aussi grande que Pierre* est-elle sentie comme ridiculement redondante, et la suite *Pierre est aussi grand que Marie, mais Marie pas aussi grande que Pierre* comme contradictoire ? Si *aussi grand* devait se comprendre comme $\geqslant$, le second membre de phrase, dans chacune de ces suites, apporterait une information à la fois différente de celle donnée par le premier, et compatible avec elle. Ou encore, pourquoi (3) peut-il s'utiliser dans certaines situations, mais jamais (4) ?

(3) *Pierre est aussi grand que Marie, mais pas plus grand.* (Réponse à quelqu'un qui a déclaré Pierre plus grand.)

(4) *Pierre est aussi grand que Marie, mais il n'a pas la même taille.*

L'acceptabilité différente de (3) et de (4) fait en effet problème si (1) offre le choix entre $>$ et $=$. Dans (3), le second segment nie l'éventualité que la taille de Pierre soit supérieure, et cela ne choque pas. Comment expliquer alors qu'on ne puisse pas nier aussi l'égalité, comme le ferait (4) ? En d'autres termes, si (1) comporte une disjonction, pourquoi une et une seule partie de la disjonction peut-elle être ultérieurement mise en question ?

Admettons provisoirement, dans une seconde étape de la discussion, que l'énoncé (1), pris dans sa totalité, puisse signifier, parfois, que la taille de Pierre est au moins égale à celle de Marie. On montrera que cette signification n'est pas, en tout cas, attachée au morphème *aussi*. Comment comprendre, sinon, que l'on forme, sans redondance, l'expression *au moins aussi grand*? Comment expliquer, de même, qu'on dise *exactement aussi grand*, ce qui n'a aucun sens si *aussi grand* signifie $\geqslant$? Plus grave : si je sais que Pierre et Marie ont exactement la même taille et que je déclare *Pierre a une taille égale ou supérieure à celle de Marie*, on me reprochera de ne pas avoir dit tout ce que je sais. Mais nul ne me fera ce reproche si j'ai dit que Pierre est aussi grand. D'où on peut conclure que le morphème *aussi* n'est pas directement responsable d'une éventuelle interprétation par $\geqslant$.

D'où viendrait donc cette interprétation ? Il s'agit, dira-t-on, d'une loi générale selon laquelle tout énoncé peut être compris de façon litotique, de sorte qu'il n'exclut jamais un énoncé « plus fort » que lui. S'appliquant, dans le cas de (1), à une signification littérale qui pose seulement l'égalité, cette loi de discours amène à comprendre que l'égalité est « le moins qu'on puisse dire », et qu'il s'agit peut-être de plus, à savoir d'une supériorité. Sous cette forme, la thèse discutée échappe aux contre-exemples. Mais on

paye l'adéquation descriptive récupérée d'une incapacité explicative. On n'explique même plus la négation. Si en effet la lecture ⩾ est introduite, le cas échéant, par une loi de discours régissant l'interprétation des énoncés, comment expliquer l'énoncé négatif :

(5) *Pierre n'est pas aussi grand que Marie.*

La loi, puisqu'elle concerne les énoncés, intervient seulement après que (5), dans sa totalité, a reçu une interprétation littérale : elle ne peut donc pas servir à produire cette première interprétation, qui donnera simplement les tailles pour différentes. Mais on ne voit pas pourquoi la litote, appliquée à cette indication, la transforme plutôt en infériorité qu'en supériorité. De sorte que l'effet minorant de la négation reste mystérieux.

Allons plus loin — car la difficulté tient à un point essentiel. On définit l'effet litotique en disant qu'un énoncé prend une signification *plus forte* que sa signification littérale. Mais comment savoir ce qui est *plus fort* ? Si la signification littérale de l'énoncé affirmatif est l'égalité, pourquoi la supériorité est-elle considérée comme une signification plus forte ? Et, dans l'énoncé négatif où la signification littérale est l'inégalité, pourquoi la signification plus forte est-elle, cette fois, l'infériorité ? En d'autres termes, l'utilisation d'une loi comme la litote suppose que les significations littérales aient, *auparavant*, été graduées, que la notion de force ait, *auparavant*, été définie. Or ceci est impossible si la signification littérale est purement informative et comporte seulement des notions comme « égalité » ou « inégalité ». (Disons, en anticipant, que la théorie des échelles argumentatives vise, notamment, à introduire dans la signification littérale une gradation qui permette, *ensuite*, d'appliquer des lois analogues à la litote.)

Si nous avons présenté en détail cette discussion, c'est que la thèse discutée illustre une tendance générale à récupérer au niveau informatif les phénomènes pragmatiques. Le mouvement est le suivant. On a, au départ, le sentiment d'une différence entre *être aussi grand* et *avoir la même taille* : la deuxième expression comporte une symétrie absente de la première. Mais cette non-symétrie du *comparatif* d'égalité, on veut la traduire en termes d'informativité, en supposant qu'elle reflète l'existence d'une relation non symétrique entre les *objets comparés* (la relation mathématique ⩾). Ce faisant, on force malheureusement les faits. Car on ne peut nier qu'au niveau informatif, *aussi grand* implique l'égalité et est incompatible avec la supériorité. Il faut donc concilier le caractère non-symétrique de la *comparaison*, et le fait qu'elle puisse poser entre les *objets* une relation symétrique. Pour cela, nous proposons de considérer les particularités argumentatives du comparatif d'égalité comme un phénomène originel, irréductible. Dans la description de (1) nous introduirons donc à la fois une indication informative (égalité des tailles), qui pose une symétrie, et une indication rhétorique relative à l'utilisation argumentative de l'énoncé, c'est-à-dire à la double orientation notée plus haut, et qui, elle, a un caractère non-symétrique. Supposons qu'on nous accorde par ailleurs que l'introduction de l'argumentativité dans la représentation la plus profonde des énoncés rend possible de prévoir, en vertu d'une loi générale d'abaissement, l'effet particulier de la négation sur le comparatif d'égalité [6]. Dans ce cas, la thèse néo-positiviste exposée plus haut sera battue en brèche sous ses deux formes. D'abord parce que cette valeur pragmatique qu'est l'argumentativité ne sera plus considérée comme dérivée, mais comme première ; ensuite parce que certains phénomènes informatifs (les conditions de vérité de la négation) seront, eux, dérivés de données argumentatives.

Nous n'avons pas cherché, jusqu'ici, à définir l'argumentativité : nous avons seulement montré, sur des exemples, que la description sémantique

---

6. Une démonstration en ce sens a été proposée dans *la Preuve et le Dire*, pp. 238-260. Nous avons remanié depuis les mécanismes interprétatifs indiqués dans ce livre, afin de les mettre en accord avec les principes théoriques exposés dans la deuxième partie du présent article. Mais ces modifications ne touchent pas à l'essentiel.

d'un énoncé ne peut pas se réduire, à quelque niveau que ce soit, à une sémantique informative (celle de MORRIS), mais qu'elle doit contenir, dès le départ, des indications concernant l'utilisation éventuelle de cet énoncé pour appuyer tel ou tel type de conclusion. Ainsi nous avons donné comme un caractère essentiel de (1) de pouvoir servir seulement des conclusions que serviraient aussi, soit *Pierre est grand*, soit *Marie n'est pas grande*. Quant à l'exemple de *presque* nous le traiterions en disant ceci : si on utilise *presque A* pour soutenir une conclusion *C*, on reconnaît par là même que *A* serait encore plus efficace en faveur de *C*. Ainsi s'explique que *presque* 20 % ne puisse pas être utilisé pour la conclusion *peu*. Car 20 % devrait alors encore mieux convenir. Or il est absurde que 20 % aille plus dans le sens de *peu* que *presque* 20 %, qui désigne des quantités inférieures.

Ce bilan des pages qui précèdent fait apparaître qu'il y a deux prédicats fondamentaux à expliquer : « utiliser l'énoncé *A* en faveur de la conclusion *C* (= donner à *A* l'orientation argumentative *C*) », et « considérer *A* comme plus efficace que *B* (= comme un argument plus fort que *B*) en faveur de *C* ».

Sur le premier point, il faut mettre en garde contre certaines confusions qui rendraient nos thèses intenables. « Utiliser *A* en faveur de *C* », cela ne revient pas seulement, pour nous, à dire *A* afin que le destinataire pense *C*. Car n'importe quel énoncé peut être employé pour susciter chez l'auditeur n'importe quelle idée : je peux recourir à (1) pour rappeler à mon interlocuteur qu'il a rendez-vous avec Marie. Si nous n'éliminons pas ce type d'emploi — fondé sur une relation causale entre l'énonciation de *A* et la pensée de *C* — la caractérisation d'un énoncé par des restrictions argumentatives devient impossible. Une solution serait de remplacer *penser* par *conclure* dans la première esquisse de définition. On obtient : « dire *A* afin que le destinataire conclue *C* ». L'idée qui s'introduit ici est que le passage de *A* à *C* doit se faire en vertu de règles, de principes que le destinataire tient (ou est censé tenir) pour valides.

Mais cette première restriction est encore insuffisante. Car je peux très bien énoncer (1) afin que vous soyez amené à conclure, sachant Marie très petite, que Pierre n'est pas grand — ce que je ne voulais pas dire. De même, je peux dire que presque 20 % des automobilistes dépassent le 120 afin que vous en déduisiez qu'ils sont peu nombreux — si je sais que vous tenez 20 % pour une quantité faible. Ou encore, pour faire entendre à quelqu'un qu'il est en retard, il peut être avantageux de lui dire qu'il est presque à l'heure. Si pourtant nous acceptions de tels emplois comme des exemples d'argumentation, nous devrions renoncer aux analyses données plus haut. Et la description argumentative des énoncés se confondrait avec la sémantique logique, qui définit le sens d'un énoncé comme l'ensemble de ses « conséquences ».

Une nouvelle restriction est donc nécessaire. Argumenter pour *C* au moyen de *A* (employer *A en faveur* de la conclusion *C*), c'est, pour nous, « *présenter A* comme devant amener le destinataire à conclure *C* », « *donner A* comme une raison de croire *C* ». Avec cette restriction, on exclut les exemples de l'alinéa précédent. Ainsi, en disant à quelqu'un qu'il est presque à l'heure, je ne *présente* pas mon énonciation comme destinée à lui signaler son retard — bien que mon désir soit peut-être de lui faire tirer cette conséquence. Aussi est-il impossible, si le retard est tenu pour fautif, d'enchaîner l'énoncé en question avec une formule de reproche (*Tu te fiches du monde, tu es presque à l'heure*), sauf avec une nuance ironique dont l'apparition atteste qu'une règle a été enfreinte.

Encore un mot sur ce point dont tout dépend. Supposons qu'on nous objecte la possibilité, et le caractère « normal » (au moins, dépourvu d'ironie) du dialogue suivant :

X : *Tout va bien, je suis presque à l'heure.*
Y : *Si tu es presque à l'heure, tu es donc en retard.*

Ne faut-il pas reconnaître que Y, ici, « présente » *presque à l'heure* comme une raison d'admettre *en retard*, et qu'il y a donc une argumentation, même au

sens de la dernière définition ? On notera pourtant que Y n'a pas choisi l'argument *presque à l'heure* : il le reprend à son interlocuteur, pour le réinterpréter. C'est une sorte de citation. Et ce caractère de reprise est nécessaire à la phrase de Y. On le prouve en notant qu'il est beaucoup plus difficile de trouver un emploi pour la suite *Tu es en retard, car tu es presque à l'heure*, enchaînement à la rigueur possible en remplaçant *car* par *puisque*. Or il est caractéristique de *car* par rapport à *puisque* de ne pas pouvoir introduire une proposition où on rappelle simplement ce que l'auditeur vient de dire (X ne peut pas dire *Il fait beau*, et Y répondre *Eh bien sortons car il fait beau*). Si donc l'enchaînement qui nous est objecté est impossible avec *car*, c'est sans doute parce qu'il *exige* que Y ait repris à X l'expression *presque à l'heure*. Nous conclurons que cet enchaînement a un statut particulier : Y ne peut pas présenter *presque à l'heure* comme un argument qui serait sien, il faut qu'en employant cette expression, il retourne un argument de son adversaire.

Allons plus loin. Y n'a même pas, à proprement parler, une « thèse ». Il ne cherche pas à démontrer à X que celui-ci est en retard (X le sait bien, puisqu'il a dit *presque à l'heure*), mais juste à le lui rappeler, en explicitant le contenu informatif d'une expression dont l'autre s'est servi. Or il ne s'agit pas, là non plus, d'une circonstance fortuite apparue dans le dialogue particulier que nous avons imaginé. Il est au contraire nécessaire, pour que la réplique de Y soit tant soit peu naturelle, que sa « conclusion » soit déjà reconnue par X. Si on la remplace par une proposition quelconque qui, tout en étant une conséquence plausible du retard de X, pourrait n'être pas admise par lui, on rend la réplique de Y fort étrange — comme serait la phrase *Si tu es presque à l'heure, il faut que tu t'excuses*. De cette discussion on retiendra que notre définition de l'argumentation exclut la réplique en question — puisque le locuteur Y ne *présente* pas un argument, mais reprend un argument de l'adversaire, et qu'il ne défend pas non plus une *conclusion*, mais rappelle un point déjà acquis. Or ces deux circonstances sont *essentielles* à l'enchaînement considéré : sans elles, il devient difficile d'énoncer, l'une en faveur de l'autre, les deux propositions qui le constituent. Ceci donne à cet enchaînement un caractère particulier parmi tous ceux qui sont tenus, au sens habituel du mot, pour des argumentations. Il n'est donc pas absolument arbitraire, de notre part, de nous être écartés de ce sens, et d'avoir utilisé un concept plus restrictif.

D'une façon générale, il y a, à la base de notre travail, la décision, peu à la mode, de ne pas prendre pour objet tous les enchaînements réels entre énoncés, ni même ceux d'entre eux qui manifestent ce qu'on appelle d'habitude une intention argumentative. Nous considérons un sous-ensemble de ces derniers, ceux qui satisfont à une définition de l'argumentation volontairement limitative. Délibérément, nous décrivons une sorte d'argumentation idéale. Ce faisant, nous ne pensons pas revenir à la grammaire traditionnelle et — comme on nous l'a reproché — étendre aux suites de phrases une normativité que celle-ci réservait aux phrases, ce qui reviendrait à vouloir enseigner, non seulement comment on doit parler, mais comme on doit conclure et répondre. Notre thèse est bien différente. Pour nous, *il est constitutif du sens d'un énoncé* de prétendre orienter la suite du dialogue. Dire que l'énoncé *Qui est venu* ? est une question, c'est dire qu'il prétend obliger le destinataire à répondre, et dire qu'il présuppose que quelqu'un est venu, c'est dire qu'il prétend exclure des réponses possibles une réplique comme *Mais personne* ! Cela ne signifie pas, Dieu merci, qu'on répond toujours aux questions ni qu'on respecte toujours les présupposés, encore moins qu'il y a obligation à le faire. Mais la langue est telle qu'on ne peut pas poser une question sans se présenter comme imposant à l'autre des obligations de ce genre — ou ce n'est plus une question. Cette thèse, qui constitue selon nous le structuralisme sémantique, amène à décrire les énoncés par le type de dialogue qu'ils prétendent ouvrir (et non, ce qui serait du distributionalisme, par les dialogues qu'ils ouvrent en fait).

Notre conception de l'argumentation se situe dans ce cadre. C'est, pour nous, un trait *constitutif* de nombreux énoncés, qu'on ne puisse pas les employer sans prétendre orienter l'interlocuteur vers un certain type de

conclusion (par le fait qu'on exclut un autre type de conclusion) : il faut donc dire, quand on décrit un énoncé de cette classe, quelle orientation il porte en lui — ou encore, au sens restrictif défini plus haut, en faveur de quoi il peut être argument [7]. Ce qui n'empêche pas que bien des conclusions seront tirées de lui, qui ne relèvent pas de sa valeur argumentative. De même, bien des réactions à une question n'appartiennent pas à l'éventail de réponses qu'elle propose, et qui la constitue comme question.

Pour définir le second prédicat (« considérer *A* comme un argument plus fort que *B* en faveur de *C* »), il faut d'abord, à partir de la définition précédente — qui concerne l'utilisation d'un énoncé, construire la notion d'argumentation virtuelle. On notera qu'on peut tenir un énoncé pour un argument possible, et ne pas utiliser cette possibilité. Une telle situation se reflète dans les tournures concessives. En disant *Bien que Jean vienne, Pierre restera*, on reconnaît l'énoncé *Jean viendra* apte à appuyer la conclusion *Pierre ne restera pas*. Mais on refuse de l'utiliser, parce qu'on a des raisons d'admettre la conclusion inverse. La structure grammaticale de la langue distingue donc argument possible et argument décisif. (C'est un de ses avantages, s'il s'agit de formuler une recherche empirique, sur le langage logique habituel qui ne connaît, en fait d'argument, que la preuve.) Une autre raison de ne pas utiliser un énoncé, tout en le considérant comme un argument possible, est qu'on le croie contestable ou faux. Et, là encore, il s'agit d'une éventualité reconnue par la grammaire. Une concessive potentielle (ou irréelle) — *Même si Jean vient* (*était venu*), *Pierre partira* (*serait parti*) — montre à la fois qu'on accorde à la proposition subordonnée une certaine potentialité argumentative (la venue de Jean est un argument possible contre le départ de Pierre), et qu'on refuse de l'accepter pour vraie. Il faut donc, pour décrire les concessives, recourir au concept « estimer *A* argumentativement utilisable en faveur de *C* », en entendant par là : « admettre que quelqu'un puisse argumenter pour *C* au moyen de *A* si, en plus, il croit *A* vrai et n'a pas, par ailleurs, de raison de refuser *C* ». Cette notion permet aussi de mieux formuler la description que nous avons donnée ailleurs pour la conjonction *mais* (correspondant à l'allemand *aber* ou à l'espagnol *pero*), qui marque une opposition, non entre les propositions conjointes, mais entre les conclusions qu'on pourrait tirer d'elles. Nous dirons que *p mais q* donne à entendre que *p* est utilisable en faveur d'une certaine conclusion *C*, et *q* en faveur de la conclusion inverse, sans que le locuteur lui-même prenne forcément parti soit pour *C* soit pour non-*C*. (On comprend alors, vu ce qui a été dit de *aussi*, la possibilité de l'enchaînement *Pierre est aussi grand que Marie, mais il n'est pas grand*, et l'impossibilité de *Pierre est aussi grand que Marie, mais il est grand* [8]).

Revenons au prédicat qui nous concerne directement, « considérer *A* comme un argument plus fort que *B* en faveur de *C* ». Sa définition sera : « penser que si quelqu'un utilise *B* en faveur de *C*, il doit croire *A* utilisable pour *C*, mais peut utiliser *A* sans croire pour autant *B* utilisable » (*utilisable* est à prendre au sens défini plus haut). Ceci permet de décrire l'adverbe *même* lorsqu'il sert à surenchérir (cf. *Il se peut que Pierre et même Jean viennent*). Car cette phrase donne à entendre, notamment, que le locuteur :

a) estime les énoncés *Pierre vient* et *Jean vient* utilisables pour une certaine conclusion *C* non précisée ;

b) considère le second comme plus fort que le premier par rapport à *C*.

---

7. Des expressions décrites parfois comme ayant une simple fonction phatique (*écoute !, tu vois*) servent en fait à marquer que l'énoncé où on les introduit est la prémisse d'une argumentation, la nature de l'argumentation changeant selon l'expression employée.

8. En remplaçant *grand* par *petit*, le premier enchaînement aussi devient impossible. C'est qu'un autre facteur, plus informatif qu'argumentatif, intervient alors. L'emploi, dans une comparaison d'égalité ou d'infériorité, de l'adjectif marqué *petit* laisse entendre que les termes comparés sont effectivement petits. D'où une contradiction dans le premier enchaînement. Mais l'impossibilité du second, qui ne contient, lui, aucune contradiction, est purement argumentative.

Vu les définitions précédentes, la clause *b*) signifie que, pour le locuteur, on ne saurait utiliser *Pierre vient* en faveur de *C* sans admettre *a fortiori* qu'on utilise *Jean vient* (au cas où on croit cet énoncé vrai, et où on n'a par ailleurs aucune raison de ne pas accepter *C*).

Les définitions données jusqu'ici concernent l'attitude du locuteur vis-à-vis des énoncés. C'est lui le sujet des prédicats, lui qui « utilise *A*... », « estime *A* utilisable... », « considère *A* comme plus fort que *B*... ». Nous n'avons donc pas encore atteint notre but, caractériser argumentativement les énoncés eux-mêmes, et il reste à éliminer des prédicats précédents la variable « locuteur ». Nous discuterons un des concepts construits à cet effet, le concept « *A* est plus fort que *B* ». Nous lui donnons le sens :

« *a*) En quelque circonstance que ce soit, et quelle que soit la conclusion *C*, si on utilise *B* en faveur de *C*, on doit croire *A* utilisable pour *C* ;

b) Il y a des circonstances où un locuteur peut utiliser *A* pour une certaine conclusion *C'*, sans pour autant croire *B* utilisable pour *C'* ».

Ce concept, qui introduit un ordre entre les énoncés et justifie l'expression « échelle argumentative », nous semble essentiel. (Il permet notamment de comprendre l'application à la langue d'une loi rhétorique comme la litote — qui suppose une gradation des énoncés [9].) Or nous le croyons applicable à de nombreux couples d'énoncés français. On peut, par exemple, prendre pour *B* une comparaison d'égalité du type de (1), et pour *A* le comparatif de supériorité correspondant. C'est pourquoi on peut avoir *aussi grand et même plus grand* (mais jamais *aussi grand et même moins grand*, ni *moins grand et même aussi grand*). Ou encore, on prendra pour *A* un énoncé élémentaire et, pour *B*, l'énoncé obtenu en modifiant par *presque* le prédicat de *A* (*A* = *Le repas est prêt. B* = *Le repas est presque prêt*).

Ce dernier type d'exemples a suscité diverses objections dont la discussion nous semble éclairante. Elles consistent à imaginer des cas où il y a une discontinuité brutale entre les situations décrites par *A* et par *presque-A*. (*Il a été élu/Il a été presque élu* ; *Il est mort/Il est presque mort*). Dans ces cas — c'est la première objection — personne n'aura l'idée d'employer à la suite l'une de l'autre les deux expressions, et de dire, par exemple, *Il a été presque élu, il a même été élu.* Nous répondrons que cet enchaînement est en revanche concevable à l'intérieur d'un dialogue. Qu'on imagine le soir d'un premier tour d'élections. X annonce avec satisfaction que son candidat est presque élu dès le premier tour, et Y, qui arrive avec les résultats officiels, surenchérit : *Il est même élu.* Si la suite incriminée est impossible, c'est donc parce que ses deux composants sont en contradiction flagrante, et qu'un même locuteur ne peut pas les prendre en charge à la fois. On objectera peut-être qu'en changeant de locuteur entre *presque-A* et *A*, nous faussons le jeu, et que, dans un dialogue, tout est possible. Justement non ! Supposons, dans la situation précédente, que les résultats définitifs apportés par Y mettent le candidat assez loin de la majorité. Il est inconcevable que Y réplique à X : *Il lui manque même pas mal de voix.* Nous reconnaissons donc volontiers que la discontinuité informative séparant *presque-A* et *A* peut rendre invraisemblable la suite *presque-A et même A*. Mais cela ne signifie pas que les deux énoncés ne sont pas dans la relation — explicitée par *même* — d'énoncé moins fort à énoncé plus fort. La raison en est seulement qu'on a souvent du mal à juxtaposer *presque-A* et *A* — vu l'incompatibilité des informations qu'ils apportent. Lorsque cela est possible, en effet (cf. dialogue précédent), les deux énoncés se trouvent bien dans la relation argumentative que nous avons décrite, et l'emploi de *même* est concevable.

---

9. Dans *la Preuve et le Dire*, ce concept servait en plus pour la formulation des lois de négation et d'implication. Cela n'est pas, à proprement parler, nécessaire, si ces lois (cf. deuxième partie du présent article) sont reformulées à partir d'entités plus abstraites que les énoncés.

Une seconde difficulté, signalée notamment par D. LACOMBE, est ndépendante du critère de *même*, et tient à la définition de la relation « être un argument plus fort ». Car il est possible, quand il y a discontinuité entre *A* et *presque-A*, de construire des situations où on peut utiliser *presque-A* en faveur d'une certaine conclusion, mais non point *A*. Ainsi *Il est presque élu dès le premier tour* est un argument possible pour *Il faut qu'il continue à tenir trois réunions par jour la semaine prochaine*, conclusion qu'on ne peut certes pas appuyer sur *Il est élu dès le premier tour*. En fait cette objection, tout à fait valable à l'époque où elle nous a été faite, ne porte plus contre la définition de la force argumentative donnée dans le présent article (et destinée précisément à l'éliminer). Car nous exigeons seulement qu'en utilisant *presque-A*, on reconnaisse *A* (l'argument le plus fort) comme *utilisable*, c'est-à-dire, selon notre définition de ce mot, comme pouvant être utilisé *au cas où* on l'estimerait vrai et où on n'aurait, d'autre part, aucune raison de refuser la conclusion. Or il se trouve, dans tous les contre-exemples, que la vérité de l'argument *A* enlève, *ipso facto*, toute raison d'être à la conclusion.

Cette défense paraîtra sans doute pure argutie. Elle revient, dira-t-on, à exiger que *A* puisse être toujours utilisé — sauf quand il ne le peut pas. Bien plus, avec la définition laxiste donnée au mot *utilisable*, le couple *presque-A*/*A* ne semble plus satisfaire la deuxième exigence contenue dans le concept d'argument plus fort. Comment imaginer des circonstances où on utilise *A* pour une conclusion *C'* sans croire aussi *presque-A* « utilisable » ? Pour répondre sur ce point, il suffit d'imaginer (et cela nous semble facile) une situation où, utilisant *Il est élu* pour la conclusion *Son parti doit être satisfait*, on n'envisagerait cependant pas d'utiliser pour cette conclusion l'argument *Il est presque élu*. Nos adversaires objecteront : « C'est que, dans la situation imaginée, seule une élection complète peut être un motif de satisfaction. Mais c'est là une de ces « raisons » qui ne doivent pas intervenir pour déterminer ce qui est « utilisable » ou non. » Pour répondre, nous rappellerons que, lorsqu'on utilise *presque-A* en faveur de *C* sans admettre qu'on puisse utiliser *A* (cf. alinéa précédent), c'est que *A* suffit pour la conclusion *non-C* (Si quelqu'un est élu, il n'a plus besoin de tenir des meetings). Il en est autrement quand, utilisant *A* pour *C'*, on n'envisage pas l'emploi de *presque-A*. Ce n'est pas toujours parce que *presque-A* donne une raison *contre C'* ; il se peut, simplement, que *presque-A* ne donne pas une *raison suffisante pour* : il se peut que la quasi-élection ne soit pas une raison de croire à l'insatisfaction du parti, sans suffire pour autant à faire croire à sa satisfaction. Dans ce cas, *presque-A* n'est pas, au sens de notre définition, « utilisable » en faveur de la conclusion (ce qui empêche de l'employer, en effet, ce n'est pas une « raison » qui amène à croire à la conclusion inverse). Un fait rend encore plus apparente la différence entre les deux cas. Lorsque *presque-A* peut être employé pour *C* et non pas *A*, *A* peut être employé pour non-*C* (*Il est élu, il n'aura plus besoin...*). Mais lorsque *A* peut être employé pour *C'* et non pas *presque-A*, *presque-A* ne peut pas être employé pour *non-C'*. (Il est impossible, si l'élection est un motif de satisfaction pour le parti, de dire *Il est presque élu, son parti ne sera pas satisfait.*) Il s'agit donc bien de deux mécanismes distincts.

Cette discussion à propos de *presque* permet de donner à la thèse générale présentée ici une nouvelle formulation. Parmi les causes qui amènent à employer (ou non) un énoncé *A* pour une conclusion *C*, nous faisons trois catégories :

1) les considérations d'opportunité : vu les circonstances, *A* est (ou non) bon à dire. Il s'agit d'une rhétorique « non intégrée », dont nous ne nous sommes pas occupés ;

2) les raisons factuelles : on croit (ou non) à la vérité de *A* et de *C*, et au fait que la vérité de *A* entraîne celle de *C* ;

3) la structure argumentative, objet de la rhétorique intégrée : il s'agit d'une orientation interne des énoncés vers tel ou tel type de conclu-

sions, orientation non déductible du contenu informatif. Ainsi l'énoncé *Il est presque en ballotage* ne peut servir pour la conclusion *Les élections lui ont été favorables*, conclusion qu'on peut appuyer en disant *Il est presque élu au premier tour*. Et pourtant les informations données par les énoncés (dans le premier cas, il est élu, dans l'autre, battu) feraient prévoir l'inverse.

L'existence des « raisons factuelles » rend impossible de déterminer, par une étude linguistique de deux énoncés, s'il est raisonnable d'argumenter pour l'un au moyen de l'autre. Mais qui le nie ? En faisant apparaître la notion de « structure argumentative », nous avons voulu montrer, en revanche, que certains énoncés sont linguistiquement inaptes à appuyer certaines conclusions — et cela indépendamment de toute logique.

* * *

Nous espérons avoir précisé, peut-être justifié, l'idée de rhétorique intégrée, hypothèse selon laquelle toutes les *relations argumentatives entre énoncés* (et non pas seulement, ce qui serait banal, entre énonciations) ne sont pas déductibles de leur contenu informatif. Reste à déterminer le statut de ces relations dans la description sémantique. Constituent-elles un fait primitif, irréductible, ou doit-on postuler un niveau plus profond où elles trouveraient leur explication ? Dans le dernier cas, ce niveau ne saurait être, vu ce qui vient d'être dit, celui des pures valeurs informatives. Nous serions donc amenés (et nous le serons) à placer sous les relations argumentatives entre énoncés des relations argumentatives entre entités plus abstraites, et à imaginer un calcul qui dérive les premières des secondes.

Nous aurons à faire un usage constant des notions, fondamentales à nos yeux, d'*énoncé*, d'*énonciation*, d'*énoncé-occurrence*, de *contenu* et d'*acte de parole*. L'*énonciation* sera pour nous *l'activité langagière exercée par celui qui parle au moment où il parle*. Elle est donc par essence historique, événementielle, et, comme telle, ne se reproduit jamais deux fois identique à elle-même. L'*énoncé-occurrence sera ce qui fait l'objet de l'énonciation* ; ces deux notions sont intimement liées, et si l'on considère l'énonciation comme un *procès*, l'énoncé-occurrence en est alors le *produit* (linguistique). Il est tributaire de l'énonciation qui l'engendre et lui confère par là-même son statut : il n'y a donc pas plus d'énoncés-occurrences identiques qu'il y a d'énonciations identiques, et dans l'énonciation de :

Je viens, je viens.

il y a deux sous-énonciations distinctes produisant deux énoncés-occurrences différents. Comment expliquer alors que l'on ressente une certaine proximité entre ces deux sous-énonciations ? Pour y parvenir, nous ferons appel au concept d'*énoncé* : l'énoncé est ce qui subsiste de l'énoncé-occurrence lorsque l'on fait abstraction de l'aspect événementiel de ce dernier ; l'énoncé est donc une classe d'énoncés-occurrences, la classe des énoncés-occurrences ne se différenciant que par les marques historiques qui leur sont conférées par l'énonciation. Pour utiliser la terminologie anglo-saxonne, l'énoncé-occurrence est un *token*, alors que l'énoncé est un *type*. Quel est le statut méthodologique de ces différents concepts ? Rappelons tout d'abord [10] ce que nous entendons par *description sémantique d'une langue naturelle*. Pour nous, faire la description sémantique d'une langue naturelle *L*, ce sera construire une machine — au sens d'un ensemble de règles formelles — ayant même capacité que les locuteurs parlant *L*, à savoir celle d'associer une signification à toute énonciation proférée devant eux dans *L*. L'entreprise que nous poursuivons est donc celle d'une simulation des faits linguistiques. Ce serait à notre sens une erreur que de considérer

---

10. Cf. O. DUCROT : « La description sémantique en linguistique », *Journal de psychologie normale et pathologique*, 1973, nos 1-2, pp. 115-133.

ces faits linguistiques que nous tentons de décrire comme un donné brut : bien que concernant la phase préliminaire à la description — celle dite d'observation — ils n'en reflètent pas moins la subjectivité de l'observateur ; ce dernier ne peut établir le corpus des « faits » que moyennant un certain nombre d'hypothèses. C'est sur ces hypothèses — que l'on a proposé d'appeler *hypothèses externes* [11] — que s'appuie la recherche, et l'on ne saurait donc modifier ne serait-ce que l'une d'entre elles sans par là-même remettre en question la description tout entière. D'une tout autre nature sont les hypothèses relatives aux différents mécanismes intervenant dans la description sémantique. Ces hypothèses *internes* concernent le type de règles formelles à utiliser et leur agencement, en d'autres termes la nature du *métalangage* dans lequel se fera la description sémantique. La mise en question d'une hypothèse interne ne modifie que ce métalangage, et n'apporte en particulier aucune altération aux hypothèses externes — alors que la réciproque est fausse — même s'il arrive fréquemment que l'examen attentif d'une hypothèse interne suscite de nouvelles observations et amène à reconsidérer tout ou partie du corps des hypothèses externes ; mais ces dernières doivent être justifiables indépendamment des hypothèses internes. Nous illustrerons la dichotomie hypothèse interne/hypothèse externe à l'aide des deux concepts que nous n'avons pas encore définis : ceux d'*acte de parole* et de *contenu*.

Pour expliquer que certaines énonciations non seulement servent à accomplir des actions ou à en faire accomplir à l'auditeur, mais sont en elles-mêmes des actions, J. L. Austin et ses continuateurs ont introduit la notion d'acte de parole *illocutoire*, en entendant par là des actions spécifiques à certains modes de dire et accomplis *dans* ces dires [12]. Ainsi l'énonciation de *Je promets de bien travailler* — qui est une promesse de bien travailler — comporte un acte de parole (illocutoire pour Austin) de promesse de bien travailler, signalé dans la structure superficielle de l'énoncé par la présence du morphème *je promets*. L'émergence d'une telle notion nous paraît relever typiquement du niveau des hypothèses externes. On décide par avance d'observer un certain fait sous l'angle d'une théorie de l'action, fixant ainsi l'objet de la recherche sémantique qui aura pour tâche d'en donner une interprétation adéquate. Que l'on décide de procéder différemment, et toute la description sémantique s'en trouvera affectée. Il est clair que deux descriptions sémantiques de *Je promets de bien travailler* dont l'une utiliserait le concept d'acte de parole et l'autre non, seraient radicalement différentes. Que l'on songe à ce que seraient les descriptions de cet énoncé dans l'optique fonctionnelle d'une part, et sous l'angle de la philosophie analytique d'autre part.

A l'hypothèse externe d'acte de parole correspond l'hypothèse interne de *contenu* : ayant circonscrit dans le donné empirique l'objet linguistique « acte de parole », nous réfléchissons cette option au niveau de la machine en décidant de décrire les énoncés comme comportant un ou plusieurs contenus affectés de marqueurs d'actes illocutoires. Ces marqueurs indiquent les potentialités illocutoires de l'énoncé, et servent donc à prédire que l'on ne pourra procéder à l'énonciation de l'énoncé considéré sans par là-même effectuer un certain nombre d'actes de parole. C'est ainsi que *Je promets de bien travailler* se verra, au niveau de la machine, affecter un contenu du genre de [*Je travaillerai bien*] accompagné du marqueur d'acte « promesse ». Remarquons que ce faisant, nous prenons la décision de décrire un acte de parole-*token* réalisé dans l'énonciation à l'aide d'un marqueur qui indique un acte de parole-*type*. Remarquons également que les contenus sont des rouages de la machine, c'est-à-dire des formules du métalangage : ce ne sont donc pas des énoncés, même si faute d'un méta-

---

11. Cf. « La description sémantique en linguistique », *op. cit.*

12. Si l'on admet d'une part que tout acte illocutoire a pour fonction première de modifier la situation des interlocuteurs, c'est-à-dire est un *faire*, et d'autre part que toute énonciation — y compris l'assertion — comporte au moins un acte illocutoire, on est alors amené à faire en fait l'hypothèse externe que tout *dire* est un *faire*.

langage constitué, nous nous voyons contraints de représenter ces contenus sous forme d'énoncés, ce qui amène d'ailleurs à des confusions méthodologiques dont nous avons été parfois les premières victimes. Pour réduire ce risque, nous ferons les conventions graphiques suivantes : « Je promets de bien travailler » sera un énoncé-occurrence ; *Je promets de bien travailler*, l'énoncé correspondant ; [*Je travaillerai bien*], un contenu.

Traduction au niveau de la machine de l'hypothèse externe « acte de parole », le concept de « contenu » fait partie du corps des hypothèses internes : on pourrait tout aussi bien opter pour un autre type de représentation sans que l'objet linguistique à décrire en soit modifié. Alors que nous affectons à l'énoncé *Je viendrai demain* le contenu [*Je viendrai demain*] affecté du marqueur d'acte illocutoire « Assertion », la sémantique générative, partant du même donné, fait une hypothèse interne différente, dite *hypothèse performative* : à l'énoncé *Je viendrai demain* correspond au niveau de la machine la structure *Je dis que je viendrai demain.* Au vu de ce qui vient d'être dit, on pourrait formuler contre nous l'objection suivante : décider de décrire *Je promets de bien travailler* comme le contenu [*Je travaillerai bien*] affecté du marqueur d'acte illocutoire de promesse revient finalement à fonder la description sémantique sur la forme superficielle de l'énoncé en question, moyennant une transformation syntaxique, celle qui permet de passer de *Je promets de bien travailler* à *Je promets que je travaillerai bien.* Notre « hypothèse interne » ne serait alors — sous une forme dissimulée — qu'une hypothèse concernant des relations de paraphrase entre énoncés, c'est-à-dire bel et bien une hypothèse externe. Cette apparente coïncidence n'est due en fait qu'à la simplicité de l'exemple choisi, et il est aisé de montrer que nous sommes entièrement responsables des contenus que nous attribuons aux énoncés, que leur choix n'est en rien contraint par la forme de ces énoncés, en signifiant par là que les contenus — ou plutôt leur traduction en langue naturelle — n'apparaissent que fortuitement dans la structure superficielle. Soit par exemple :

Je promets de continuer à bien travailler.

Un certain nombre de raisons — liées en particulier à la théorie de la présupposition — nous conduisent à décrire un tel énoncé comme comportant les contenus [*Je travaillais bien avant*] et [*Je travaillerai bien*] affectés respectivement d'un marqueur d'acte de présupposition [13] et d'un marqueur d'acte de promesse. Or ces deux contenus, bien qu'en quelque sorte déduits de la présence de *continuer* dans l'énoncé étudié, n'apparaissent pas comme tels en structure de surface. Ils ne le peuvent d'ailleurs pas, n'étant qu'une construction du linguiste destinée à rendre compte des phénomènes sémantiques liés au comportement du verbe *continuer.*

Après avoir ainsi fixé notre cadre méthodologique, il nous reste à y introduire l'argumentation, et plus précisément les concepts de classe et d'échelle argumentatives. Il nous semble en effet que les premières présentations que nous en avons données comportent de sérieuses difficultés, dues à une confusion entre hypothèse externe et hypothèse interne, c'est-à-dire entre l'objet de la description sémantique et la description sémantique elle-même. Quel est en effet le postulat sous-jacent à cette présentation ? Celui qu'il existe de façon régulière, entre des énoncés comportant certaines caractéristiques bien précises, des relations relevant de ce que nous avons appelé plus haut « argumentation ». Partant de cette constatation empirique (hypothèse externe), on définit alors les concepts de *classe argumentative, échelle argumentative, supériorité argumentative, échelle absolue* ; on articule enfin autour de ces notions de base le calcul proprement dit, c'est-à-dire que l'on formule à partir d'elles des concepts opératoires — loi de négation, loi d'inversion, etc. — dont la finalité est de permettre une explication du comportement sémantique des énoncés considérés. Autrement dit, les concepts tant primitifs qu'opératoires sont des éléments de la machine,

---

13. Nous considérons ici la présupposition comme un acte illocutoire, au même titre que l'assertion, l'ordre ou l'interrogation.

des hypothèses internes destinées à appréhender l'objet sémantique défini par les hypothèses externes. Or toutes ces hypothèses internes, ou prétendues telles, reposent sur la notion d'énoncé. Ainsi la *loi de négation* : si un énoncé p est argument pour un énoncé q, alors la négation descriptive [14] $\sim p$ de p est argument pour $\sim q$. Or il nous est apparu nécessaire dans la construction effective de la machine de la faire fonctionner sur des contenus et non sur des énoncés. Nécessaire tout d'abord pour traiter les phénomènes présuppositionnels [15] en général (les contenus affectés d'un marqueur d'acte illocutoire de présupposition reçoivent dans notre calcul sémantique un traitement spécifique). Nous ne reviendrons pas sur ce point, mais nous voudrions prouver qu'il en est de même pour les phénomènes argumentatifs, et qu'en particulier les différentes lois concernant la négation ne sont effectivement opératoires que si elles sont reformulées en termes de contenus. Tant qu'elles sont formulées en termes d'énoncés, ces « lois » ne font rien d'autre que résumer des observations. N'étant que la constatation de régularités d'ordre empirique, la présentation qui a été faite des échelles argumentatives ne serait donc qu'un faisceau d'hypothèses externes. L'erreur faite serait donc de même nature que celle que commettrait un distributionaliste qui prendrait les régularités distributionnelles relevées dans un corpus pour l'explication de ces mêmes régularités. C'est ce que nous essayerons de montrer, en faisant apparaître la faible puissance explicative de la notion d'argumentativité telle qu'elle est présentée dans *la Preuve et le Dire*.

Une première constatation possible est que la confusion qui fait l'objet de la présente discussion avait toutes chances de se produire. Pour des raisons de clarté d'exposition, les exemples avaient en effet été choisis particulièrement simples, et ce afin d'éviter l'interférence des phénomènes traités avec d'autres phénomènes. Or cette façon de procéder présente l'inconvénient suivant : l'extrême simplicité de ces exemples fait que, bien souvent, leur description sémantique comporte un seul contenu, dont l'expression en langue naturelle est très semblable — sinon identique — à l'énoncé de départ. Il n'est donc pas étonnant dans ces conditions que les hypothèses externes aient pu, au moins partiellement, avoir l'apparence d'hypothèses internes, et paru en posséder le pouvoir explicatif, puisqu'en somme rien ou presque ne différenciait l'énoncé de son contenu. Une lecture plus attentive révèle cependant que cette première présentation des échelles argumentatives portait en germe sa propre révision. Ainsi, pour analyser le comportement argumentatif de l'énoncé : e = *Le tonneau est encore à moitié vide*, il était procédé de la façon suivante : attribution à e des deux contenus (respectivement posé et présupposé) :

C_1 = [*En t, le tonneau est à moitié vide*]
C_2 = [*En* $t_x > t$, $\sim$ [*le tonneau est à moitié vide*]]

dans lesquels t désigne le moment de l'énonciation. Puis, pour parvenir au résultat final — à savoir que e fait allusion à un processus de remplissage, c'est-à-dire qu'à un moment t_x ultérieur à t le tonneau sera plus qu'à moitié rempli — application au contenu $\sim$ [*le tonneau est à moitié vide*] d'une loi concernant la négation et dite loi d'abaissement. Or cette loi d'abaissement n'avait été définie que pour les *énoncés* comportant une occurrence de la négation *ne... pas*, alors que $\sim$ [*le tonneau est à moitié vide*] est un *contenu* comportant une occurrence de la *négation formelle* (c'est-à-dire du métalangage) que nous avons représentée par $\sim$. C'était donc déjà faire apparaître la confusion entre hypothèses externe et interne. Il y a plus. Considérons l'exemple suivant :

(6) *Jean a eu du mérite de venir : il ignorait que ça se passerait bien.*

---

14. Pour la distinction *négation descriptive/négation polémique*, cf. *supra*, note 4.
15. Remarquons qu'il ne faut pas confondre l'hypothèse externe : « En procédant à telle énonciation, j'accomplis un acte de présupposition », et l'hypothèse, interne cette fois : « L'énoncé a tel contenu présupposé ».

formé des deux énoncés e = *Jean a eu du mérite de venir* et e' = *il ignorait que ça se passerait bien*, auxquels on est conduit à attribuer les contenus suivants :

C_1 = posé de e = [*venir était méritoire de la part de Jean*]
C_2 = présupposé de e = [*Jean est venu*]
C'_1 = posé de e' = [*Jean ne pensait pas que ca se passerait bien*]
C'_2 = présupposé de e' = [*ça s'est bien passé*].

La considération des contenus ci-dessus montre que ce que fait l'énonciation de (6), c'est non pas d'introduire une relation argumentative entre e et e', mais de présenter C'_1 comme argument pour C_1, et s'appuyant sur cette relation entre contenus, de conclure de e' à e. Il serait d'ailleurs impossible de soutenir que C'_1 est argument en faveur de C_2, ou C'_2 en faveur de C_1 ou de C_2. Cette position permet par ailleurs de déduire aisément, moyennant la transposition aux contenus de la loi de négation citée plus haut, le comportement sémantique de :

(7) *Jean n'a eu aucun mérite de venir : il savait que ça se passerait bien.*

dont l'analyse conduit aux mêmes contenus présupposés C_2 et C'_2, et aux contenus posés $\sim C_1$ et $\sim C'_1$. La loi de négation fournit alors immédiatement le résultat cherché, à savoir que (7) présente $\sim C'_1$ comme argument pour $\sim C_1$, indépendamment de la conservation des présupposés C_2 et C'_2, ce que la considération d'une simple relation entre énoncés n'aurait certes pas permis de faire apparaître.

Un dernier exemple enfin, faisant cette fois intervenir la *Loi d'abaissement*. Soit :

(8) *Seul Pierre est aussi grand que Marie.*

On pent moutrer — et nous l'admettrons — que l'énonciation de (8) ne peut avoir pour thème que *Marie*. Dans ces conditions, et si l'on fait l'hypothèse que la relation argumentative a effectivement lieu entre énoncés, un énoncé du type :

$p(x)$ = *x est aussi grand que Marie.*

se voit affecter les contenus posé et présupposé [16] :

$C_1(x)$ = [*x a la même taille que Marie*]
$C_2(x)$ = [$p(x)$ *est un argument pour une conclusion r que l'on peut tirer de* [*Marie n'est pas grande*]].

Pour construire à partir de là une description de (8) [17], nous supposerons cet énoncé obtenu par application de l'opérateur *Seul* à la forme propositionnelle $p(x)$, le tout étant affirmé de *Pierre*. On obtient alors pour (8) les contenus suivants, respectivement posés et présupposés [18] :

C_1 = [($\forall$ *x* $\neq$ *Pierre*) $\sim$ [*x a la même taille que Marie*]]

C_2 = { [*Pierre a la même taille que Marie*]
[*p* (*Pierre*) *est un argument pour une conclusion r que l'on peut tirer de* [*Marie n'est pas grande*]]
[($\forall$ *x* $\neq$ *Pierre*) [$\sim$ $p(x)$ *est argument pour une conclusion* $\sim$ *r que l'on peut tirer de* [*Marie est grande*]].

Pour pouvoir tirer de ces indications sémantiques le résultat souhaité — comment se répartissent par rapport à la taille de Marie les tailles des

---

16. Pour les justifications théoriques, cf. « Il était une fois une princesse aussi belle que bonne », *op. cit.*
17. Cf. *Dire et ne pas dire*, p. 152 sq.
18. Nous utilisons le symbolisme logique pour alléger l'écriture, et uniquement dans ce but.

individus concernés — il faudrait appliquer la loi d'abaissement au contenu $C_1(x)$ qui est un des composants de C_1. Remarquons que ce seul point fait déjà problème, puisque, *stricto sensu*, la loi d'abaissement ne peut s'appliquer à cette entité formelle qu'est la négation d'un contenu. Mais même en passant outre, nous nous heurterions à une difficulté majeure : la loi d'abaissement — étendue donc aux contenus — stipule en effet que l'effet de la négation sur un contenu se déduit, au sens fort, de sa position sur une échelle argumentative ; or ni dans C_1 ni dans C_2 nous ne trouvons d'indication permettant de situer $C_1(x)$ = [*x a la même taille que Marie*] sur une échelle. Les seules indications qui se trouvent mentionnées sont relatives à l'appartenance de $p(x)$ à l'échelle déterminée par r, mais non à celle de son contenu posé $C_1(x)$. $C_1(x)$ sera donc nié sans abaissement et C_1 recevra la valeur [$(\forall x \neq$ *Pierre*) [*x n'a pas la même taille que Marie*]], c'est-à-dire que d'après notre calcul (8) serait compatible avec les deux situations suivantes :

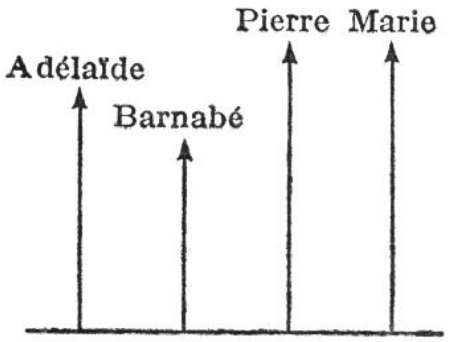

Figure 1.

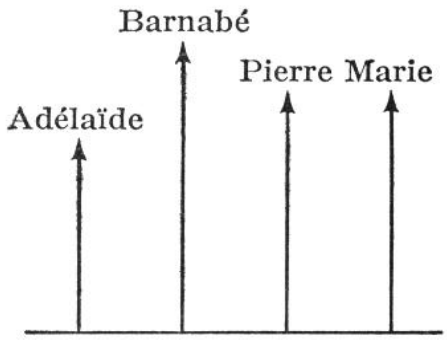

Figure 2.

Or le sentiment général des sujets parlants est que (8) n'est compatible qu'avec le cas I. I et II sont en revanche tous deux compatibles avec :

(8′) *Seul Pierre a la même taille que Marie.*

ce qui fournit une preuve supplémentaire à l'appui du caractère non strictement informatif de (8) face à (8′), et montre en outre les limitations inhérentes au fait de considérer l'argumentation comme une relation entre énoncés. Si donc nous pensons que la théorie des échelles argumentatives recèle certaines potentialités explicatives, il nous faut lui restituer son véritable statut méthodologique, celui d'un ensemble de concepts opératoires qui, prenant appui sur un donné préalablement découpé par le linguiste, permet d'en effectuer une simulation. Pour réaliser une telle ambition, nous devons faire de l'argumentation non seulement une notion empirique — une hypothèse externe — mais également une hypothèse interne, dont le champ d'action ne peut alors être que les contenus, seules entités linguistiques reconnues par la machine. Ayant dégagé dans la masse des faits linguistiques certaines régularités sémantiques, nous décidons de les considérer comme conséquences d'une même cause, l'existence d'une rhétorique intégrée, se manifestant par une relation argumentative entre énoncés d'un type bien précis : c'est là l'idée développée dans la première partie de ce travail. Nous réfléchissons cette hypothèse externe au niveau de la machine en y introduisant — à titre, répétons-le, d'hypothèse interne — une relation formelle —∋ entre contenus, destinée à permettre la représentation de la relation empiriquement dégagée. Si par exemple l'énonciation par un locuteur L d'un énoncé p argumente en faveur d'une conclusion r, nous décrirons ce phénomène en disant non pas que p est, pour L, dans la classe argumentative déterminée par r — ce qui est la présentation faite dans *la Preuve et le Dire* — mais que tel

contenu c attaché à p est dans la relation formelle $\multimap$ avec tel autre contenu c' attaché à r. Dans l'exemple examiné plus haut :

(6) *Jean a eu du mérite de venir : il ignorait que ça se passerait bien.*

nous ferions correspondre à l'aspect argumentatif empirique la formule du métalangage : [*Jean ne pensait pas que ça se passerait bien*] $\multimap$ [*venir était méritoire de la part de Jean*].
Autrement dit, ce seront désormais des contenus qui apparaîtront sur les échelles argumentatives, et non plus des énoncés, comme dans la première présentation qui en avait été faite. Tout l'appareil argumentatif décrit dans cette présentation est donc à reformuler en termes de métalangage. Ainsi la loi de négation ne serait plus une loi concernant la négation (descriptive) *ne... pas...*, mais serait relative à la négation formelle du métalangage [19] ; en utilisant les notations de la logique propositionnelle [20], elle aurait à peu près la forme ci-après :

$$\vdash C_1 \multimap C_2 \,.\supset.\, \sim C_1 \multimap \sim C_2$$

C_1 et C_2 étant bien entendu des contenus. Cette façon de procéder permet d'élucider un phénomène qui semblait tout à fait inexplicable dans le cadre de la première présentation : celui des morphèmes à *négation implicite*. Dans cette première version, si un énoncé p était argument pour une conclusion r, la négation (descriptive) de p était, en vertu de la loi de négation, argument pour la négation de r. Or certains morphèmes du français semblent être doués de la même faculté, alors que la structure superficielle des énoncés dans lesquels ils apparaissent ne comporte aucune occurrence de *ne... pas...* Si l'on accepte par exemple de dire :

L'entrée coûte 50 F, c'est cher.

on acceptera également de dire :

Il faut payer 50 F pour entrer, c'est cher.

mais certainement pas :

* *Il suffit de payer 50 F pour entrer, c'est cher.*

En revanche, si on juge 50 F une somme faible, on pourra dire :

Il suffit de payer 50 F pour entrer, ce n'est pas cher.

Il paraît donc raisonnable d'attribuer aux morphèmes comme *il suffit* une négation implicite à laquelle on étendrait alors la loi de négation. Ce faisant, on se heurte à l'objection suivante : nous avons décrit *Pierre est aussi grand que Marie* comme étant un argument pour une conclusion r que l'on pouvait tirer de *Pierre est grand* ou de *Marie n'est pas grande*, selon que *Pierre* ou *Marie* était le thème de l'énonciation accomplie. Certains faits nous ont conduits par ailleurs à faire intervenir une négation implicite dans la description de *Seul* : l'énoncé *Pierre est le seul à être aussi grand que Marie* devrait donc être argument — toujours selon la loi de négation — pour une conclusion r' que l'on pourrait tirer de *Pierre n'est pas grand* ou de *Marie est grande*, suivant que le thème est *Pierre* ou *Marie*. Ainsi l'on a (avec *Marie* comme thème) :

Marie est très grande : Pierre est le seul à être aussi grand qu'elle.

---

19. Nous ne prétendons pas qu'à la négation *ne... pas...* correspondrait la négation formelle $\sim$, mais simplement que $\sim$ serait un opérateur du métalangage intervenant dans la description sémantique de *ne... pas...*

20. Nous procédons de la sorte pour bien marquer la différence entre la relation argumentative empirique entre énoncés, et la relation formelle du métalangage entre contenus, c'est-à-dire entre formules du métalangage. Il est évident que la logique propositionnelle ne saurait fournir une formalisation adéquate des langues naturelles.

mais non :

* *Marie n'est pas grande : Pierre est le seul à être aussi grand qu'elle.*

ce qui semblerait confirmer notre analyse. Malheureusement (avec *Pierre* comme thème) :

Pierre est très grand : il est le seul à être aussi grand que Marie.

est tout à fait possible, alors que :

* *Pierre n'est pas grand : il est le seul à être aussi grand que Marie.*

semble faire problème. Ce phénomène est inexplicable si l'on persiste à faire de l'argumentation une relation entre énoncés. Transposé en termes de contenu, le problème apparaît sous un jour nouveau : à ce niveau, celui du métalangage, la distinction *négation explicite/négation implicite* n'a plus de raison d'être : il n'y a plus qu'une seule négation, formelle, seule concernée par la loi de négation, et qui interviendra dans l'interprétation tant de la négation implicite que de l'explicite, éludant ainsi le problème d'une éventuelle extension de la loi de négation. Cette négation formelle ~ affectera un ou plusieurs des contenus attribués à un énoncé, selon la description que l'on choisira d'en faire. De la même façon, la relation formelle —ə jouera entre certains de ces contenus. On comprend alors qu'il y ait selon les cas renversement argumentatif ou pas : si les contenus affectés par la négation ~ entrent également dans une relation —ə, alors la loi de négation jouera, et en structure superficielle, l'orientation argumentative globale en sera inversée. Si en revanche les contenus sur lesquels porte ~ n'entrent dans aucune relation de type —ə, la loi de négation n'aura pas à intervenir, et par rapport à l'énoncé de départ — celui qui ne comporte pas le morphème étudié — l'orientation argumentative sera conservée, et cela malgré la négation implicite.

On aura sans doute remarqué qu'à plusieurs reprises nous avons fait intervenir dans la description du comparatif d'égalité *aussi... que...* un élément sémantique — un contenu donc — concernant l'existence entre deux contenus de la relation formelle —ə. Dans le cas de *aussi... que...*, il s'agissait par exemple du contenu [*il y a un contenu c tel que* ([*Pierre a la même taille que Marie*] —ə *c*) *et* ([*Pierre est grand*] —ə *c*)]. Notre description sémantique faisant largement appel aux notions de posé et de présupposé, il est donc légitime de s'interroger sur la place qu'occupent de façon générale les contenus argumentatifs relativement à ces deux concepts. Nous voudrions montrer plus précisément, en reprenant des raisonnements présentés ailleurs, qu'il y a tout intérêt pour la description à leur conférer le statut de présupposés. Soit l'énoncé :

(9) *Même Pierre est venu.*

Rappelons que nous donnons de (9) la description suivante [21] :

posé = [*Pierre est venu*]
présupposé = [*D'autres que Pierre sont venus*]
élément argumentatif = [*il y a un contenu c tel que* [*Pierre est venu*] *est un argument pour c plus fort que* [*d'autres que Pierre sont venus*]]

Nous ferons l'hypothèse que cette description est satisfaisante — le problème posé étant non pas son degré d'adéquation aux faits, mais le statut de l'élément argumentatif dégagé dans cette description. Appliquons les trois critères de l'interrogation, de la négation (descriptive) et de l'enchâssement :

Est-ce que même Pierre est venu ?
Il est faux que même Pierre soit venu.
Je suis sûr que même Pierre est venu.

---

21. Cf. « Même le roi de France est sage », *Communications*, 1973, 20, pp. 40-82.

Il semble bien que le même élément argumentatif se retrouve dans ces trois énoncés, qui paraissent présenter la venue — effective ou éventuelle — de Pierre comme significative. Son statut présuppositionnel découle alors de son invariance dans les trois transformations d'interrogation, de négation et d'enchâssement. Il permet en outre de rendre compte de certains phénomènes. Soit par exemple à expliquer l'impossibilité suivante :

(10) * *Une mule vaut mieux qu'un âne, même mauvais.*

Nous ferons l'hypothèse que (10) est dérivé à partir de :

(11) *Une mule vaut mieux qu'un âne.*

et de :

(12) *Une mule vaut mieux même qu'un mauvais âne.*

D'après la description générale de *même*, le contenu (12 a) = [*Une mule vaut mieux qu'un mauvais âne*] — posé de (12) — est donc pour un certain contenu *c* un argument plus fort que (11 a) = [*Une mule vaut mieux qu'un âne*] — posé de (11). Or (11 a) implique (12 a), la réciproque étant fausse, et c'est une loi générale de l'argumentation que si trois contenus C_1, C_2, C_3, sont tels que :

a) C_1 implique C_2, la réciproque étant fausse,

b) C_2 est argument pour C_3,

alors C_1 est pour C_3 un argument plus fort que C_2. Par conséquent, (11 a) devrait être pour *c* un argument plus fort que (12 a), et non l'inverse ; on explique ainsi à partir de l'élément argumentatif proposé l'impossibilité de (10). Accorder à cet élément le statut présuppositionnel permet en outre d'expliquer l'impossibilité de :

(13) * *Est-ce qu'une mule vaut mieux qu'un âne, même mauvais* ?

par la conservation du présupposé dans l'interrogation, et le caractère normal de :

(14) *Une mule ne vaut pas mieux qu'un âne, ni même qu'un mauvais âne.*

par l'invariance du présupposé lors de l'application de la négation, et moyennant la loi (logique) de contraposition : si un contenu C_1 implique un contenu C_2, alors $\sim C_2$ implique $\sim C_1$.

Un dernier exemple, celui du comparatif d'égalité *aussi... que...* va nous permettre d'illustrer l'hypothèse générale que l'élément argumentatif attaché à un énoncé — lorsqu'un tel élément existe — a le statut de présupposé. Considérons le dialogue :

(15) *Crois-tu que Pierre aura son examen ? Il a raté l'épreuve de francais, et il lui reste les mathématiques à passer.*

(16) *Est-ce que l'épreuve de mathématiques est aussi difficile que l'épreuve de francais ?*

Bien que l'énoncé (16) soit une question, il paraît comporter l'indication sous-jacente que si la difficulté de l'épreuve de mathématiques est du même ordre que celle de l'épreuve de français, c'est un bon argument pour une conclusion du genre de *Pierre ratera son examen.* On pourrait d'ailleurs très bien faire suivre (16) du commentaire :

Parce qu'alors, il risque d'être recalé.

et l'on comprend pourquoi il peut en être ainsi si l'on admet que *alors* se paraphrase par *Si l'épreuve de mathématiques est aussi difficile que l'épreuve*

de français. En effet, les énoncés implicatifs du type *si p, q* ne sont possibles que si le contenu attaché à *p* et objet de l'acte de supposition, est par avance argument pour le contenu posé de *q*, ce qui est bien entendu le cas si l'on admet que dans les énoncés comparatifs de la forme *A est aussi a que B* l'élément argumentatif que nous avons suggéré est un présupposé [22]. Remarquons enfin que les arguments que nous avons invoqués ne constituent en rien des preuves : ils ne montrent que le caractère cohérent des hypothèses internes que nous avons faites.

Les développements qui précèdent amènent à introduire dans la description sémantique au moins les trois composants suivants à la place de ce que nous avons appelé ailleurs *composant linguistique* CL : un premier composant CL_1 attribue aux énoncés des contenus affectés de marqueurs d'actes. Parmi ces actes figurent des actes de présupposition, et, parmi ces contenus, certains font intervenir la relation —ə. Le second, CL_2, transforme les contenus à l'aide d'un calcul fondé sur des lois argumentatives, telles les lois de négation et d'abaissement. CL_3 déduit, compte tenu de cette transformation des contenus à travers CL_2, l'orientation argumentative globale de l'énoncé, et s'il sert à accomplir un acte d'argumentation, à quel type de conclusion il peut être destiné. Lorsqu'un tel acte est accompli, il s'appuie sur des contenus argumentatifs qui, nous l'avons vu, ont le statut de présupposés, c'est-à-dire sont marqués pour un acte illocutoire de présupposition. Si donc on veut faire de l'acte d'argumenter un acte illocutoire, il nous faut alors admettre l'existence d'actes illocutoires dérivés d'autres actes illocutoires, ce qui amène à une révision d'ensemble de la notion d'illocutoire, jusqu'ici assimilée à *linguistiquement primitif*.

---

22. Il y avait quatre possibilités principales pour introduire l'argumentation dans la description sémantique :

a) En faire un contenu présupposé, solution retenue dans le présent travail.

b) En faire un contenu posé : il devient alors impossible d'expliquer des faits comme ceux exposés à propos de (13) et (14).

c) En faire une indication spécifique, ni posée, ni présupposée : la description argumentative d'un énoncé s'ajouterait à son analyse en posé/présupposé. Ce serait réduire l'argumentation à son aspect de relation entre énoncés. On n'expliquerait pas, en outre, pourquoi les éléments argumentatifs satisfont aux mêmes critères que les éléments présupposés.

d) Déduire le comportement argumentatif des énoncés de l'analyse traditionnelle en présupposés. Soit par exemple à expliquer que l'énoncé *p* = *Il a peu mangé* ne puisse pas être présenté comme argument pour *q* = *Il n'est pas à jeûn*, bien que *p* entraîne logiquement *q*. La raison en serait que le lien logique concerne le seul présupposé de *p* [*Il a mangé*] et que les lois générales de la présupposition interdisent d'enchaîner sur les présupposés. Sans entrer dans le détail de la discussion, disons que cette thèse amène à affecter à certains énoncés des présupposés arbitraires. Par exemple (1) devrait avoir le présupposé ~ [*taille de Pierre* > *taille de Marie*], qui n'a aucune justification indépendante.